



Annulation de tournée / droits des intermittents du spectacle

Par **sarah85**, le **30/10/2011** à **13:29**

Bonjour,

Je viens vers vous car je fais partie d'une chorale de Gospel dont la production a monté **un spectacle en sept pour une tournée de 27 dates prévue du 16/11 au 21/12/2011** dans les zéniths de France. Nous **avons répété env. 60 h, avons fait 2 concerts qu'ils ont appelé "concerts promotionnels" ainsi que deux émissions de télé. Rien de tout ça n'a été déclaré ni rémunéré.** Nous nous sommes plaints aux 1ères répétitions et ils nous ont dit que les "assedics nous payaient pour ça et qu'ils n'étaient pas tenu de nous payer nos répétitions".

Face à l'investissement qu'ils nous demandaient sans aucune rémunération et à l'absence de démarches de leur part pour mettre en oeuvre une campagne de communication autour du spectacle, ce qui compromettrait clairement l'avenir de la tournée, nous avons demandé des garanties concernant la tournée et **ils nous ont fait signer un contrat stipulant ceci: "l'employeur versera à l'ARTISTE un cachet brut de 120 euros par représentation et s'engage à assurer un minimum de 20 représentations".**

Cependant, le production n'ayant pas assez de budget pour financer la campagne d'affichage, ou toute forme de communication, il n'y en a pas eu. Résultat: il n'y a quasiment pas eu de réservations pour nos concerts donc **les producteurs sont maintenant obligés d'annuler 25 dates sur les 27 prévues au départ.**

Aujourd'hui, ils nous promettent une tournée en novembre 2012, et **disent donc que la tournée de cette année est "reportée" à l'année prochaine.** Ils nous **proposent, à titre de dédommagement, une "avance" sur la tournée de 2012 de 500 euros par personne.**

Nous n'avons aucune preuve qu'il y aura effectivement une tournée en 2012 et les contrats que nous avons signés stipulent ceci:

"le présent contrat est conclu :

-pour une série de 27 représentations prévues

du 16/11/2011 au 21/12/2011"

Il ne mentionne rien à propos d'un potentiel "report" de la tournée en 2012 ou d'une potentielle annulation de la tournée.

Je viens vers vous pour connaître nos droits, **nous sommes 60 choristes et musiciens intermittents qui avons travaillé pendant 2 mois sans être rémunérés** car les producteurs nous promettaient 27 dates rémunérées. Nous avons tous perdu de l'argent en frais de déplacement, garde d'enfants (parfois 1500 euros), etc... **Nous nous retrouvons sans emploi du 16/11 au 21/12. Que pouvons-nous faire? Que sommes-nous en droit de réclamer?**

Je vous remercie d'avance pour vos réponses,

Sarah.

Par **pat76**, le **30/10/2011 à 14:26**

Bonjour

Dans un premier temps prenez les renseignements auprès de l'inspection du travail.

Ensuite, vous prenez contact avec un syndicat afin de vous faire aider pour l'ouverture d'une procédure devant le Conseil des Prud'hommes.